

Défense des expatriés : à l'écoute des partis

A l'approche des élections fédérales législatives de 2007 auxquelles participeront les Belges de l'étranger, nous publions des entretiens exclusifs avec les chefs de file de la majorité fédérale: Didier Reynders, Vice-premier ministre, Ministre des finances et Président du MR et Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement Wallon et Président du PS. Dans le prochain journal, ce sera au tour de l'opposition. Qui sont nos défenseurs? Nos amis? Qu'ont-ils fait pour nous? Qui sont-ils?

Didier Reynders et le MR



Le Journal des Belges à l'Étranger. - Les élections approchent à grands pas, où en sommes-nous concernant le vote des Belges à l'étranger ?

Didier Reynders. - Le vote des Belges à l'étranger est une question à l'ordre du jour depuis fort longtemps, au sein du MR aujourd'hui, et des libéraux autrefois puisque j'y ai déjà travaillé entre autres avec Jean Gol et Antoinette Spaak. Mais nous nous sommes heurtés à d'extraordinaires résistances de la part d'autres formations qui craignaient que le vote des Belges à l'étranger ne soit en faveur des Libéraux. Nous avons donc dû travailler parallèlement sur le vote des Belges à l'étranger et celui des Étrangers en Belgique prenant ainsi l'angle du rattachement à la Belgique. Si les étrangers qui vivent chez nous depuis longtemps ont, de toute évidence, un droit à exprimer leurs opinions au sein de leur commune, il est également évident que des Belges qui font la renommée de notre pays à l'étranger ont aussi, par le droit de vote, un droit de regard sur nos institutions. En ce qui concerne les élections fédérales, nous sommes en bonne voie, puisque plus de 100.000 expatriés ont pu voter lors des élections précédentes, mais une simplification des règles serait encore la bienvenue. Par contre la question reste entière en ce qui concerne les élections régionales.

JBE.- Au niveau des élections fédérales, à quel système de représentation des Belges expatriés êtes-vous favorable ?

D. Reynders. - Actuellement, les Belges expatriés expriment leur vote par rattachement

à une commune du Royaume choisie et c'est cela qui détermine la circonscription où le vote sera comptabilisé. Et nous sommes entièrement favorables à ce système. Recourir au régime des élus spécifiques, cela reviendrait à couper le vote des réalités nationales. L'impact électoral sera d'ailleurs très différent selon qu'on comptabilise les voix là où les Belges vivent à l'étranger souhaitent qu'elles soient utilisées. Des élus spécifiques seraient, à n'en pas douter, beaucoup plus facilement mis de côté...

JBE.- Au niveau des élections régionales, où en sommes-nous ?

D. Reynders. - En ce qui concerne le droit de vote au niveau régional, on est dans l'impasse. Or il est évident que les régions ont un certain nombre de compétences qui touchent à l'attache que les expatriés peuvent avoir avec leur pays d'origine. Ce sont, par exemple, les questions relatives au commerce extérieur, la recherche, l'enseignement universitaire...

JBE.- Vous ne dites rien concernant les élections locales...

D. Reynders. - Je suis beaucoup plus réservé sur ce point. Voter pour une commune quand on n'y habite pas, cela ne se justifie pas à mon sens.

JBE.- Autre grande préoccupation des expatriés, où en sommes-nous concernant la question de la double nationalité ?

D. Reynders. - Voilà un dossier dans lequel on avance. Et ici encore, la question est liée à celle de la nationalité des étrangers qui habitent en Belgique. Ce double effet mobilise les différentes formations. Je suis donc convaincu que nous arriverons à faire voter les textes. J'ai vu, au cours de mes voyages, à quel point les «Belges», même s'ils ont, pour des raisons pratiques, renon-

cé à leur nationalité, restent Belges de cœur. Et il nous appartient de reconnaître sur le plan juridique cette double appartenance de certains de nos concitoyens. Cela étant dit, bien des questions restent dans l'ombre. Qu'en sera-t-il de l'impact fiscal ou de la situation sociale? Toutes ces questions sont à résoudre. Et là il faudra se battre pour faire avancer le dossier car il est à craindre que les formations politiques se concentrent plus sur les Étrangers, devenus Belges et vivant en Belgique.

JBE.- En 2003, selon un document publié dans le Journal des Belges à l'Étranger, le MR s'engageait à soutenir la participation des expatriés à l'ensemble des scrutins, il se déclarait favorable à l'ouverture d'un débat sur une représentation politique spécifique des Belges à l'étranger, et enfin il soutenait le principe de la double nationalité. Comment évaluez-vous votre action aujourd'hui ?

D. Reynders. - On peut donner une évaluation selon les efforts fournis ou selon le résultat obtenu. Selon les efforts fournis, je donnerais facilement un 8. Le MR a beaucoup travaillé sur les questions mentionnées mais se penche aussi sur d'autres aspects de ces dossiers comme ceux que je mentionnais avant, aspect fiscal, retombées sociales etc. Du côté des résultats, nous sommes à mi-chemin.

JBE.- On vous décrit souvent comme un homme froid, distant et c'est vrai que vous n'êtes pas très « people ». Pourquoi cette distance ?

D. Reynders. - Vous savez lorsque l'on parle des plans de restructuration de la SNCB par exemple, c'est extrêmement technique et ce n'est pas franchement glamour. Et il en va de même de nombre de mes interventions en ma qualité de ministre des finances. Et c'est vrai qu'il y a peut-être une certaine

confusion entre l'homme et la fonction. Cela étant dit, je pense qu'ouvrir la porte à la presse people cela comporte certains risques. Tout va bien lorsqu'il s'agit d'inviter les journalistes à un mariage, un baptême, bref un heureux événement de la vie. Mais est-on prêt à leur ouvrir la porte lors du divorce ou lorsque le fils sombre dans la toxicomanie? Personne n'est à l'abri et lorsque la porte est ouverte vous ne pouvez plus la refermer. Les femmes en politique aiment surfer sur la vague vie de famille, montrer qu'elles assument deux charges. Fort bien, mais sont-elles prêtes à en assumer toutes les conséquences? Les bonnes et les moins bonnes...

JBE.- La famille, c'est donc hors d'atteinte?

D. Reynders. - Mes enfants certainement. J'ai 4 enfants et je suis grand-père, mais les informations doivent s'arrêter là. Mon épouse c'est différent, si j'assiste par exemple à un spectacle, je ne vais pas y aller seul parce que je fais de la politique...

JBE.- Vous avez eu un parcours professionnel absolument étonnant. Vous obtenez une licence en droit en 1981 et en 1986, à 28 ans, vous êtes, pour ne mentionner que cela, président de la SNCB. Le secret...

D. Reynders. - C'est la logique des rencontres et le travail. J'ai commencé ma carrière comme avocat, comme spécialiste du droit administratif et constitutionnel, et je pensais rester au Barreau. Mais Jean Gol a fait appel à mes services, non pas en tant que libéral mais comme expert. Je me souviens qu'il m'a d'ailleurs demandé si je n'étais pas communiste...Et après avoir traité des dossiers de droit purement constitutionnel, j'ai commencé à traiter des dossiers économiques puisque j'ai également une formation en sciences économiques. La suite du parcours, vous la connaissez...

JBE.- Les libéraux c'est une histoire de famille ?

D. Reynders. - Pas du tout. J'ai grandi dans une famille qui ne s'occupait pas de politique. Mon père était représentant de commerce, il était sur les routes toute la journée



Didier Reynders

pour gagner sa vie. C'est vrai qu'il s'y est un peu intéressé avec l'arrivée de François Perrin. D'ailleurs, lorsque j'étais étudiant, j'organisais des débats sur les grands problèmes de l'heure, mais sans couleur politique.

JBE.- On entend souvent dire que vous êtes l'héritier spirituel de Jean Gol. Qu'en pensez-vous ?

D. Reynders. - J'avais un lien très fort avec lui, c'est certain. C'était un visionnaire sur bien des questions: de la sécurité à l'immigration...Et cette relation a donné naissance à une amitié. Mais mon héritage politique c'est la philosophie des Libéraux. Nous avons été et nous sommes toujours guidés par l'idée du progrès et de la liberté. Et des idées telles que la laïcité, un de nos fondements, retrouvent aujourd'hui toute leur importance avec l'arrivée d'un certain fondamentalisme religieux.

JBE.- Vos maîtres à penser ?

D. Reynders. - Raymond Aaron, il prouve qu'on peut exprimer ses idées à contre courant et marquer l'histoire. Mais aussi Bernard Henry Lévy, La Barbarie à Visage Humain, est une œuvre remarquable, et peut-être en arrière plan, Jean-François Revel.

JBE.- Votre père n'est plus, que vous a-t-il laissé ?

D. Reynders. - Progresser à chaque génération, c'était cela son idée de la réussite. Représentant de commerce il espérait un sort meilleur pour ses enfants: mon frère est architecte et ma sœur magistrat. C'était cela sa vérité, celle du progrès.

Propos recueillis par Colette Oberlin-Frère

Elio Di Rupo et le PS



Le Journal des Belges à l'Étranger. - Comment faire progresser le droit de vote des Belges à l'étranger ?

Elio Di Rupo. - La question des Belges expatriés est un problème que je connais bien puisque j'ai moi-même vécu à l'étranger lorsque je faisais ma thèse de doctorat en Grande-Bretagne, et aussi parce que j'ai souvent rencontré nombre de nos compatriotes qui vivent «ailleurs». Comme vous, le savez une étape importante a été franchie puisque les Belges qui se trouvent à l'étranger ont pu voter aux dernières élections législatives et qu'ils l'ont fait en grand nombre. En terme de procédure il y a encore des progrès à faire. Et certains groupes spécifiques d'électeurs, pour ne parler que des coopérants, connaissent des difficultés particulières auxquelles nous devons prêter attention. Mais le vrai problème du vote des Belges à l'étranger est d'assurer l'impact de ce vote et là il y a un réel travail à accomplir.

JBE.- Comment assurer un véritable impact du vote des Belges expatriés ?

E. Di Rupo. - On ne prend pas assez en compte la réalité de nos compatriotes à l'étranger au sein du Parlement. Et cela est lié à la dilution des votes dans les différents arrondissements du pays. En fait, la voix des Belges à l'étranger est trop faible. La seule manière de remédier à cela est de réserver une circonscription électorale aux Belges expatriés et faire en sorte qu'à la Chambre comme au Sénat et tant du côté néerlandophone que du côté francophone il y ait, par exemple, un représentant qui aurait été élu par les Belges installés en dehors de nos frontières. Nous aurions ainsi des parlementaires dont l'essentiel du travail consisterait à attirer l'attention des autorités en Belgique sur les réalités des besoins de nos compatriotes expatriés. Prenons un exemple: bon nombre d'enfants de Belges établis à l'étranger fréquentent le Lycée Français, à défaut d'école bel-

ge. Il va de soi que nous devrions pouvoir garantir l'équivalence des diplômes. Nous y travaillons très sérieusement avec Madame Arena pour la partie francophone du pays car nous savons que c'est un problème réel pour les familles. Si nous avions des parlementaires qui ne se préoccupent que de cela, la question serait, de toute évidence, plus vite résolue.

JBE.- Vous ne craignez pas que ces parlementaires «particuliers» ne soient un peu les laissés-pour-compte du Parlement ?

E. Di Rupo. - Absolument pas! Je ne connais pas un seul parlementaire de qualité qui soit écarté des débats. Quand on est au Parlement, une personne qui a des arguments et des dossiers sérieux à défendre reçoit toute l'attention nécessaire. La liberté de déposer des projets de loi est un droit absolu que personne ne peut remettre en cause et certains parlementaires sont très forts pour attirer l'attention des médias sur leur projet... Ce qui donne un impact immédiat au projet.

JBE.- Avez-vous la même position concernant le vote au niveau des Régions ?

E. Di Rupo. - Je suis en faveur de la participation au niveau des Régions également. Mais là aussi, attention, nous devons tirer la leçon de ce qui s'est passé au niveau fédéral. Oui, si nous mettons au point un système qui permettra à ces votes de l'étranger d'avoir un véritable impact.

JBE.- Même position concernant le vote dans les communes ?

E. Di Rupo. - Oui, pourquoi pas! Mais il faut que ce type d'élections apporte un plus aux Belges qui résident à l'étranger et aux Belges qui vivent ici. Et il faut imaginer comment réaliser cela. Mais là encore, il faut faire attention à assurer un impact réel aux votes.

JBE.- On dit parfois que les Socialistes, entre autres, freinent l'évolution du droit de vote des Belges à l'étranger...

E. Di Rupo. - Pur bavardage! Le vote des Belges à l'étranger n'est pas monolithique. Il y a, en dehors de nos frontières, des hommes et des femmes d'affaires, des retraités, des étudiants, des coopérants...

JBE.- La double nationalité à présent, où en sommes-nous ?

E. Di Rupo. - Nous avons, dans ce domaine, bien travaillé puisque comme vous le savez un des derniers obstacles à la suppression de l'interdiction de la double nationalité vient de tomber.

Le Grand-Duché de Luxembourg vient en effet de marquer son accord pour la dénonciation du chapitre I de la Convention du 6 mai 1963. Madame Onkelinx vient donc de soumettre un projet de loi qui vise la fin de l'interdiction de double nationalité. Le projet devrait donc maintenant aboutir très rapidement.

JBE.- Le parti socialiste avait, en 2003, pris pas mal d'engagements à l'égard des Belges à l'étranger. Jetons un coup d'œil à quelques promesses et évaluons votre action

E. Di Rupo. - Soutien du droit de vote aux élections régionales: nous souhaitons le vote à condition qu'il ait un impact réel, 10/10. Double nationalité, 10/10. Résolution des problèmes fiscaux des Belges à l'étranger: on y travaille sans relâche. Exercices des droits sociaux des travailleurs belges: on y travaille aussi sans relâche. Je pense franchement que ce n'est pas mal: 7,5/10.



E. Di Rupo

JBE.- On dit parfois que vous êtes l'homme providentiel de la Région wallonne ou du PS. Qu'en pensez-vous ?

E. Di Rupo. - Ces derniers jours? (rires). Ce sont des clichés momentanés. Je vis là dedans comme un nageur dans l'eau. Certains matins, on est mal réveillé, c'est dur et puis bien sûr, il y a les jours de grâce. Mais, comme vous le savez, le succès à de nombreux pères mais l'échec est orphelin.

JBE.- L'école est aujourd'hui contestée en tant que facteur d'égalité des chances. Comment réagissez-vous ?

E. Di Rupo. - L'école est pour moi le facteur d'égalité des chances. C'est le seul endroit où on puisse pallier les différences. Chez moi il n'y avait pas un seul livre. C'est l'école qui m'a donné ma chance. Et j'ai d'ailleurs créé la fondation Franz Aubri, qui octroie des bourses d'études qui permettent aux orphelins dans le besoin, d'aller à l'université

JBE.- Vos frères et sœurs s'en sont-ils tous sortis aussi bien que vous ?

E. Di Rupo. - Nous sommes tous sortis de la pauvreté mais à des degrés divers. Je suis le seul à être allé à l'université, sans doute parce que mes frères et sœurs ont aidé. J'ai une sœur magnifique qui a joué un rôle très important et un frère dont je suis très proche et qui a toujours été à mes côtés, même dans mes moments les plus difficiles en politique. Aujourd'hui, il y a en Belgique une cinquantaine de Di Rupo et j'ai un petit neveu qui est Noir. Cela me touche beaucoup, car c'est la preuve d'un inimaginable brassage. Et dans cette famille, ma famille, certains ont fait des études, d'autres pas, ce sont les difficultés inhérentes à toute société humaine...

JBE.- La politique, c'est une réponse à votre histoire ?

E. Di Rupo. - La politique, c'est un appel intérieur, une vocation. Pourquoi certains ont-ils la foi? Pourquoi devient-on journaliste? Etre en politique, c'est servir les autres. Il faut vraiment y croire, car c'est aussi accepter d'être agressé en permanence. On a un idéal qui sert de moteur intérieur et qui nous pousse à accepter beaucoup pour faire progresser certains de nos idées.

JBE.- Vous avez créé à Mons le Festival du Film d'amour, il y a de cela 23 ans. Pourquoi ?

E. Di Rupo. - En pleine époque Thatcher et Reagan, on nous prenait pour des fous... Mais aimer et être aimé, c'est quand même ça la grande question d'une vie.

Propos recueillis par Colette Oberlin-Frère